

■ **Antonuccio et Lavallo**, à Genève, CH-660-0561995-0, salon de coiffure à l'enseigne 'Le Barbier' (FOSC du 27.04.1995, p. 2313). La société en nom collectif 'Antonuccio et Lavallo' est dissoute et radiée suite à la sortie de l'associé Antonuccio Salvatore (décédé); Lavallo Marcello, jusqu'ici associé, en continue les affaires sous la raison individuelle 'Lavallo Marcello', conformément à l'article 579 CO. Nouvelle raison de commerce: **Lavallo Marcello**. Lavallo Marcello, titulaire, continue à signer individuellement.

Journal no 10061 du 26.08.2004
(02430756 / CH-660.0.561.995-0)